



AVIS À LA POPULATION – COVID-19

Baie-des-Sables, le 25 mars 2020 – Les autorités municipales souhaitent confirmer les mesures prises afin de protéger la population face à la propagation du coronavirus. Dans une optique de prévention et de cohérence pour le public et pour les employés municipaux, la Municipalité de Baie-des-Sables annonce la fermeture jusqu'à nouvel ordre des installations suivantes :

- Centre communautaire Gabriel-Raymond
- Bibliothèque municipale

Pour le moment, le bureau municipal reste ouvert à la population. Avant de vous déplacer, vous devez prendre rendez-vous. Le personnel municipal peut répondre à plusieurs de vos demandes par téléphone au 418 772-6218 ou par courriel à baiedessables@lamatanie.ca. Nous vous demandons de privilégier fortement ces deux dernières avenues. De plus, veuillez effectuer les paiements de taxes via le site bancaire de votre institution financière. Vous pouvez également poster les chèques à la municipalité en prenant soins d'y inclure les coupons de paiement. Les séances ordinaires du conseil municipal ce tiendra à huis clos jusqu'à nouvel ordre.

Mesures préventives, civisme et solidarité

Nous comptons sur la collaboration du public afin de prendre les précautions qui s'imposent : si vous ou vos proches ressentez des symptômes s'apparentant au virus (fièvre et toux) ou si vous êtes vulnérable par votre âge ou votre condition de santé, les rassemblements et lieux publics sont à éviter. Respectez les mesures d'hygiène recommandées : lavage fréquent et minutieux des mains, tousser dans le coude, éviter les contacts non nécessaires et faire preuve de jugement dans vos interactions en lieux publics.

La priorité de la Municipalité reste, à tout moment, de maintenir les services essentiels, soient la sécurité incendie, l'accès à l'eau potable, le déneigement, les réparations en cas de bris d'infrastructures et tous services d'urgence sous sa responsabilité. La Municipalité de Baie-des-Sables travaille en collaboration avec l'ensemble des partenaires, en priorisant l'offre de services de qualité aux citoyens et la mise en place de mesures préventives adéquates conformément aux directives et aux recommandations nationales.